

# Le MR veut un parcours d'intégration en Wallonie pour primo-arrivants, totalement obligatoire

Le gouvernement wallon ne souhaite obliger en revanche que l'apprentissage du français.

**L**e week-end dernier, le secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, le N-VA Théo Francken, exhortait la Wallonie à rendre son parcours d'intégration pour primo-arrivants obligatoire comme c'est le cas en Flandre. On imagine que la majorité PS/CDH en place au sud du pays n'est pas très réceptive à l'encouragement fédéral.

C'est le MR, dans l'opposition en Wallonie qui a par contre remis le débat sur le tapis en demandant jeudi lors de la réunion du bureau du Parlement wallon que sa proposition de décret déposée en janvier sur ce thème, soit abordée lors de la rentrée du Parlement wallon juste après le congé de Carnaval.

Le texte sera donc débattu en commission de l'action sociale. Si le projet a peu de chance de passer en l'état, les discussions qui s'ouvriront ne manqueront pas d'intérêt pour autant. En effet, en fin de législature, la majorité PS/CDH/Ecolo avait fait voter un texte sur la mise en place d'un parcours d'intégration pour primo-arrivants

composé de plusieurs modules. Seul le premier module qui vise l'accueil du primo-arrivant est obligatoire, les autres sont facultatifs, à savoir, l'apprentissage de la langue, la formation à la citoyenneté et l'orientation socioprofessionnelle.

### **En fonction des moyens disponibles**

Dans la déclaration de politique régionale, le nouveau gouvernement a cependant inscrit un point visant à rendre l'apprentissage du français obligatoire, en précisant quand même

que tout dépendrait des moyens disponibles.

Une proposition que rejoint clairement le MR. Mais les libéraux veulent aller encore plus loin en rendant obligatoire l'ensemble du parcours. *“L'accueil étant déjà aujourd'hui obligatoire, la DPR formalise le ralliement de la majorité à la volonté exprimée par le Groupe MR de rendre l'apprentissage du français obligatoire. Il*

*est inconcevable, dans ces conditions, que les modules de formation à la citoyenneté et l'orientation socioprofessionnelle restent, eux, facultatifs, sur base volontaire. La présente proposition de décret vise donc à rendre l'ensemble du parcours obligatoire et à étendre le champ d'application des sanctions existantes à l'ensemble de ses modules”, ex-*

pliquent les signataires dans leur proposition (Pierre-Yves Jeholet, Florence Reuter, Philippe Dodrimont, Gilles Mouyard, Jean-Paul Wahl et Philippe Knaepen).

Cette obligation totale, le MR la justifie *“pour permettre à chaque bénéficiaire d’acquérir l’autonomie qui émancipe, permet de se prendre et de prendre en charge sa famille, de s’intégrer dans la société, de suivre la scolarité des enfants, de comprendre notamment les contrats d’assurances, d’achat, que l’on signe, de défendre ses droits lorsqu’ils sont violés, de participer au monde qui entoure et accueille les personnes”*.

En termes de chiffres précisons qu’en 2007, la Wallonie a accueilli 20 542 migrants contre 32 548 à Bruxelles et 40 297 en Flandre.

**S.Ta.**